



MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 juin 2018 à 20 h 2 à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Colette Beaulieu
Mme Karine Saint-Jean
M. Lucien Dionne
Mme Cindy Saint-Jean
M. Lauréat Jean

Poste #3 vacant

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présente Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 2 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour.

134-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 7 mai 2018 et séance extraordinaire du 14 mai 2018

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

135-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

136-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses de mai 2018, tels que détaillés aux listes suggérées ci-après annexées, à savoir :

Total des salaires :	22 705.97 \$
Total des incompressibles :	57 898.00 \$
Total des prélèvements :	9 686.72 \$
Total des comptes à payer :	<u>71 330.04 \$</u>
Grand total	161 621.73 \$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Autorisation de paiement à Cain Lamarre, avocats

CONSIDÉRANT le dossier de mise en demeure # 42-15-2009-02;

137-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement à Cain Lamarre, avocats pour deux factures d'honoraires professionnels totalisant 588.10 \$ taxes incluses dans le dossier de mise en demeure # 42-15-2009-02.

6. Affectation des surplus 2017 par service

CONSIDÉRANT les surplus de la municipalité de Mont-Carmel pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'affecter ces surplus selon les services;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assurer un suivi rigoureux des surplus par service;

138-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'affectation des surplus 2017 des différents services proposés par madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière selon le tableau soumis au conseil;

D'AUTORISER celle-ci à effectuer les écritures comptables requises.

7. Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver des chemins du Lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT la taxe spéciale imposée au résidant du Lac-Saint-Pierre pour le déneigement;

139-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement de la facture pour le déneigement des chemins du Lac Saint-Pierre à monsieur Albert Desjardins pour la saison 2017-2018 au montant de 2 615 \$ avant taxes.

8. Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver du chemin de la Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT l'entente et le montant prévu au budget 2018;

140-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le versement au montant de 98.75 \$ à monsieur Claude Roussel pour l'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Rivière-du-Loup pour l'année 2017-2018 selon le calcul de 0.05/100 \$ d'évaluation à partir de l'évaluation foncière des deux (2) propriétaires concernés.

9. Renouvellement d'adhésions

141-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le renouvellement des adhésions suivantes:

- Centre de mise en valeur des Opérations Dignités pour un montant de 60 \$.
- Projektion 16-35 pour un montant de 50 \$.

10. Demandes d'appui financier et autres

- Fondation de l'Hôpital-de-Notre-Dame de Fatima
- Club de patinage artistique Saint-Pascal
- Symposium de peinture
- Unité Domrémy Saint-Pascal inc.

142-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder ce qui suit :

- **50 \$** à la Fondation de l'Hôpital-de-Notre-Dame de Fatima pour un souper de golf du Tournoi pour la santé;
- **25 \$** au Club de patinage Saint-Pascal pour la campagne de financement 2018-2019;
- **50 \$** au regroupement des artistes de la Seigneurie pour une bourse offerte à un artiste dans le cadre du Symposium de peinture;
- **25 \$** à l'Unité Domrémy Saint-Pascal Inc. pour une contribution financière.

11. Demande de dérogation mineure du 372, rue des Bois-Francis

Le projet vise à séparer le terrain de la résidence de celui de la ferme pour des raisons fiscales. Le garage de ferme est situé à 9.70 mètres de l'arrière de la résidence. La marge de recul normalement exigée à l'arrière de la résidence est de 9.0 mètres et de 4.0 mètres pour le garage. Le garage est principalement utilisé pour les besoins de la ferme.

La demande vise donc à permettre de tracer la limite arrière du terrain résidentiel à 5.7 mètres du mur arrière de la résidence plutôt qu'à 9 mètres (art. 5.6.2.3 du règlement de zonage #116-90).

Le permis autorisant la subdivision du terrain ne pourra être délivré qu'avec l'accord de la dérogation mineure.

De plus, nous constatons que l'escalier de cave est à 1,25 mètre au lieu de 2 mètres conformément à l'art. 4.2.2.2 du règlement de zonage. Celle-ci est ajoutée à la dérogation mineure.

Après délibération et

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le garage est principalement utilisé à des fins agricoles et qu'il doit être lié à la ferme;

CONSIDÉRANT que la dérogation pourra permettre de mieux délimiter le périmètre du droit acquis;

CONSIDÉRANT que l'escalier de la cave n'était pas dérogation au moment de sa construction;

143-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du 372, rue des Bois-Francis visant à permettre de tracer la limite arrière du terrain résidentiel à 5.7 mètres du mur arrière de la résidence plutôt qu'à 9 mètres (art. 5.6.2.3 du règlement de zonage #116-90) et de rendre conforme l'escalier de cave à 1,25 mètre au lieu de 2 mètres conformément à l'art. 4.2.2.2 du règlement de zonage.

12. Demande de contribution financière au FDMK – Volet activité

CONSIDÉRANT la présence du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT la possibilité de la municipalité de Mont-Carmel de faire une demande par année pour une activité afin de recevoir un montant total de 500\$;

CONSIDÉRANT que le mandat qui a été confié en 2014 au Comité sur l'Avenir de l'Église est d'analyser la situation actuelle et de consulter la population dans le but de faire des recommandations au conseil municipal pour un projet structurant;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fabrique et de la municipalité dans la création d'une place transitoire sur le parvis de l'Église pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT que cette réalisation a pour but de consulter la population sur une période donnée et d'animer le cœur villageois;

144-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE FAIRE une demande au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet activité pour un montant de 500 \$ afin de réaliser la place transitoire pour l'été 2018;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la demande.

13. Programme de soutien de l'entente de développement culturel 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT l'enveloppe pour des projets innovants volet 2 pour le développement culturel et l'animation du milieu à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'appui financier du conseil de Fabrique pour un montant de 400\$ dans la réalisation de la place transitoire à l'Église de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT le mandat confié au Comité sur l'Avenir de l'Église de consulter la population quant à une transformation de ce bâtiment religieux;

145-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONTRIBUER financièrement à la hauteur de 400\$ pour la réalisation de la place transitoire pour l'été 2018;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer tous les documents nécessaires au projet.

14. Aide au démarrage en patrimoine religieux

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT le mandat confié au Comité sur l'Avenir de l'Église de consulter la population quant à la transformation de ce bâtiment religieux;

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel projet pour les citoyens de Mont-Carmel;

146-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la demande d'aide financière pour la création d'un espace transitoire afin de permettre aux citoyens de se réapproprier le centre de leur village;

DE CONTRIBUER à la hauteur de 1500\$ pour la réalisation de la place transitoire pour l'été 2018;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la demande.

15. Déclaration d'exercice d'un droit à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

ATTENDU que la Municipalité doit céder à Monsieur Jocelyn Proulx, le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CENT DIX-HUIT (5 428 118) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska.

ATTENDU que la Municipalité demeure propriétaire du lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CENT QUINZE (5 428 115) dudit cadastre, étant la route 287, lequel est contigu au lot ci-dessus mentionné.

ATTENDU qu'il est nécessaire que la Commission de protection du territoire agricole du Québec déclare que ledit lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CENT DIX-HUIT (5 428 118) bénéficie de droits acquis, celui-ci étant déjà utilisé à des fins de chemin lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

EN CONSÉQUENCE,

147-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ce qui suit :

1. La Municipalité signe le formulaire de déclaration d'exercice d'un droit.
2. PIERRE SAILLANT, maire et FRANCE BOUCHER, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour la Municipalité la déclaration d'exercice d'un droit préparée par la notaire Dorisse St-Pierre, de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin.

16. Offre d'achat sur un terrain de la rue des Cèdres

CONSIDÉRANT les terrains à vendre dans le nouveau développement sur la rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 29 mai 2018;

148-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre d'achat de M. Ludovik Dufour et Mme Justine Laforest pour le terrain numéro 6 sur la rue des Cèdres pour un montant de 20 000 \$ avant taxes;

D'AUTORISER M. Pierre Saillant, maire et Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

17. Autorisation de participer à la conférence annuelle du loisir municipal

149-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'agente de développement et de loisir à participer à la conférence annuelle du loisir municipal pour un coût d'inscription de 405 \$ avant taxes.

18. Dépôt de documents

- États financiers trimestriels au 31 mars 2018
- Rapport du Maire

19. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

20. Nouvelles affaires

20.1 Demande d'aide financière – Nouveaux horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT que ce programme vise la qualité de vie des aînés dans leur collectivité;

CONSIDÉRANT le dépôt de la politique municipalité amie des aînés en 2014 qui établit un plan d'actions favorisant l'implication et l'épanouissement des aînés dans notre collectivité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir un montant maximum de 25 000\$ pour un projet structurant;

150-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER une demande d'aide financière au programme Nouveaux horizons pour les aînés pour l'achat de nouveau matériel informatique au Centre d'accès communautaire et Internet et à la bibliothèque municipale Odile-Boucher.

DE PROCÉDER à la réalisation d'un terrain de pétanque au parc municipal Jean-Claude-Plourde

DE PROCÉDER à l'aménagement des sentiers et de l'espace boisé du même parc afin d'en faciliter l'accès pour les aînés.

DE NOMMER Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant que signataire des documents nécessaires à la demande et aux projets;

D'AUTORISER Mmes Nancy De Roy et Marie-Ève Paradis à recevoir les renseignements requis concernant le projet et la subvention.

20.2 Autorisation de paiement à CPTech Division

CONSIDÉRANT la désuétude de la pompe incendie et de l'importance de celle-ci lors d'incendie sur le territoire;

CONSIDÉRANT le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

151-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement à CPTech Division pour le reconditionnement de la pompe incendie pour une somme de 10 754.00 \$ avant taxes.

20.3 Demande d'une lumière de rue au coin de la rue des Pins et des Merisiers

CONSIDÉRANT la vision du conseil municipal de placer des lumières aux intersections dans les secteurs de Villégiature pour minimiser la pollution lumineuse;

152-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la demande de lumière de rue au coin de la rue des Pins et des Merisiers;

D'AUTORISER la directrice générale à faire exécuter les travaux estimés à 600 \$.

21. Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Lignage de la route 287 à la hauteur du chemin de la Rivière-du-Loup
- Signalisation pour les quads en lieu avec le règlement numéro 295-2018
- Remerciement pour à pose de lumières de rue sur la Côté Blais

De 20 h 41 à 20 h 50.

22. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

153-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance, il est 20 h 51.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire-trésorière